

Province de Québec  
Comté de Beauce-Nord  
Municipalité régionale de comté de La Nouvelle-Beauce

**AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR**  
**Règlement numéro 433-06-2023**

**Règlement de contrôle intérimaire relatif à un projet pilote  
pour l'hébergement de travailleurs agricoles temporaires dans la zone agricole**

Avis public est donné par Nancy Labbé, directrice générale et greffière-trésorière de la MRC de La Nouvelle-Beauce, que le règlement numéro 433-06-2023 concernant un règlement de contrôle intérimaire relatif à un projet pilote pour l'hébergement de travailleurs agricoles temporaires dans la zone agricole est entré en vigueur le 18 août 2023, à la suite de l'approbation de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Copie du règlement numéro 433-06-2023 est disponible aux bureaux des municipalités membres de la MRC de La Nouvelle-Beauce : Frampton, Saint-Bernard, Saint-Elzéar, Saint-Isidore, Sainte-Hénédine, Saint-Lambert-de-Lauzon, Sainte-Marguerite, Sainte-Marie, Saints-Anges, Scott et Vallée-Jonction ainsi qu'aux bureaux de la MRC de La Nouvelle-Beauce situés au 280, boulevard Vachon Nord, à Sainte-Marie.

Donné à Sainte-Marie, le 23 août 2023.



Nancy Labbé  
Directrice générale  
et greffière-trésorière